

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2022\_007**

**Réalisation des profils de baignade pour les nouveaux sites de baignade : annexe financière**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Patrick SALSON

Étaient représentés : Didier CADAUX par Esther CHUREAU, Catherine JOUVE par Patrick SALSON, Pierre PANTANELLA par Arnaud CURVELIER, Régis VALGALIER par Irène LEBEAU, Serge VÉDRINES par Gilbert FAUCHER

Secrétaire de séance : Pierre HERRGOTT

Date de convocation : 15 mars 2022

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 11	Pouvoirs : 5
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Vu la délibération DE\_2021\_003 portant positionnement du SMBVTAM sur son accompagnement aux gestionnaires de baignade,

Vu la délibération DE\_2021-027 du 17 juin 2021 portant appui aux gestionnaires de baignade,

Vu la délibération DE\_2021\_047 du 30 septembre 2021 portant lancement de l'action sur la signalétique des sites de baignades déclarés sur le territoire du Tarn-amont,

Vu la délibération DE\_2021\_059 du 9 décembre 2021 portant sur le choix des prestataires pour la conception, la fabrication, la fourniture et la pose des panneaux de baignade,

Vu les conventions de partenariat signées pour l'accompagnement des responsables et des gestionnaires des eaux de baignade du bassin versant Tarn-amont 2021(2022) -2024 et notamment l'article 1 portant sur la l'élaboration du (des) profil(s) de baignade pour les nouveaux sites déclarés, comme l'un des objets de la convention,

Vu l'avis du comité syndical du 9 décembre 2021 sur l'engagement du Syndicat pour la réalisation des profils de baignade pour le compte des gestionnaires de baignades et le coût de cette opération basée sur un coût relatif au temps de l'agent.

Par délégation du Président, le 1er Vice-Président indique qu'il est nécessaire de délibérer sur les modalités d'accompagnement pour proposer la signature d'une annexe financière aux gestionnaires de baignades du Tarn-amont pour la réalisation des profils de baignade sur les sites nouvellement déclarés,

Le cout estimatif prévisionnel est calculé sur la base de 12 jours maximum pour l'élaboration d'un profil de vulnérabilité d'un site de baignade :

Nombre de jour agent	1 jour	12 jours
<b>Coût jour agent (base 2022)</b>	240,00 €	<b>2 880,00 €</b>

Ce coût peut être ajusté en cas de réalisation de deux profils dans un périmètre rapproché sur la même commune.

Le coût agent peut évoluer annuellement suivant les charges de personnel et de structure.

Conformément à l'avis du comité syndical, l'autofinancement sera pris en charge par les gestionnaires de baignade par une annexe financière à la convention cadre avec les gestionnaires de baignade à hauteur du reste à charge après déduction des aides perçues annuellement par le Syndicat.

*Exemple pour 2022 :*

Pour 1 profil = 12 jours agent:

Financiers	Taux	Montant
Agence de l'eau Adour-Garonne	70 %	2 016,00 €
Autofinancement	30%	864,00 €
<b>Montant total</b>	<b>100%</b>	<b>2 880,00 €</b>
<b>Reste à charge du gestionnaire pour un profil</b>		<b>864,00 €</b>

Il est précisé que les profils seront réalisés dans le temps, en fonction du plan de charge de l'agent dédié du Syndicat et des priorisations faites en concertation avec les délégations départementales des ARS.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Fixe** les modalités de l'opération dont le coût estimatif prévisionnel comme présenté,

**Confirme** que l'autofinancement est pris en charge par les gestionnaires de baignade par une annexe financière à la convention cadre avec les gestionnaires de baignade à hauteur du reste à charge après déduction des aides perçues par le Syndicat,

**Précise** que cette opération relève des compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques,

**Autorise** le Président, à signer l'annexe financière ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

**Pour le Président empêché,  
Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER**

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC Date de réception de l'AR: 24/03/2022 048-200080547-20220324-DE_2022_007-DE
---

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>24/03/2022</u> et publié ou notifié le <u>24/03/2022</u>
--

ANNEXE SPÉCIFIQUE À UNE ACTION :  
ÉLABORATION DU(DES) PROFIL(S) DES NOUVEAUX SITES DE BAINNAGES DÉCLARÉS  
SUR LE BASSIN VERSANT TARN-AMONT  
BUDGET PRÉVISIONNEL DES FRAIS INHÉRENTS À L'ACTION  
ANNÉE 2022

Gestionnaire baignade : Commune de XXXXXX,  
Site de baignade : XXXX

#### RAPPEL DE LA CONVENTION CADRE

En référence à la convention de partenariat signée pour l'accompagnement des responsables et des gestionnaires des eaux de baignade du bassin versant Tarn-amont 2021-2024 entre le gestionnaire de baignades et le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont en date du XX/XX/20XX et notamment l'article 1 portant sur l'élaboration du (des) profil(s) de baignade comme l'un des objets de la convention, il est proposé une annexe spécifique.

Il est précisé que dans le cas d'actions spécifiques, il sera proposé un avenant qui pourra faire l'objet d'une annexe devra présenter le plan de financement détaillé et la répartition financière incombant à chaque partenaire. L'accord écrit du partenaire signataire est nécessaire pour engager l'action spécifique.

#### OBJET

La présente annexe porte sur l'élaboration du profil de vulnérabilité des baignades du site de XXXXX, en 2022 situé sur le bassin versant Tarn-amont et la répartition financière.

#### RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En termes de réglementation, il incombe aux responsables des eaux de baignade de recenser chaque année les eaux de baignade<sup>1</sup> de la commune qu'elle soit sur du privé ou du public et d'en informer l'Agence régionale de santé (ARS). Ils doivent élaborer, réviser et actualiser le profil de l'eau de baignade qui comporte notamment un recensement et une évaluation des sources possibles de pollution de l'eau de baignade susceptibles d'affecter la santé des baigneurs, et précise les actions visant à prévenir l'exposition des baigneurs aux risques de pollution.

#### OBJECTIF DE L'ACTION

L'objectif de cette action visant à élaborer le(les) profils de baignade(s) nouvellement déclarée(s) sur le bassin Tarn-amont est d'identifier, en amont de celle(s)-ci, les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et des actions visant à supprimer ces sources de pollution. Il s'agit de rédiger un document opérationnel pour le responsable de la baignade pour gérer la zone de baignade au quotidien ou lors d'une pollution durant la période estivale. Ce document est constitué d'un état des lieux, d'un diagnostic, de mesures de gestion et d'un plan d'actions.

#### DÉPENSES PRÉVISIONNELLES SUR L'ENSEMBLE DE L'OPÉRATION

<sup>1</sup> Article L1332-2 du code de la santé publique : [...] est définie comme eau de baignade toute partie des eaux de surface dans laquelle la commune s'attend à ce que des personnes puissent se baigner [...].

Date de réception de l'AR: 24/03/2022

048-200080547-20220324-DE\_2022\_007-DE

Siege : Santé-Finimie

048-200080547-20220324-DE\_2022\_007-DE

Le coût estimatif prévisionnel est calculé sur la base de 12 jours maximum pour l'élaboration d'un profil de vulnérabilité d'un site de baignade :

Nombre de jour agent	1 jour	12 jours
Coût jour agent	240,00 €	2 880,00 €

#### PRINCIPE DE SOLIDARITÉ DE BASSIN VERSANT

Conformément à la **délibération du 24 mars 2022**, le coût relatif au temps de l'agent sera pris en charge par le gestionnaire après déduction des aides éventuelles des partenaires financiers.

#### RECETTES PRÉVISIONNELLES

Pour 1 profil = 12 jours agent :

Financiers	Taux	Montant
Agence de l'eau Adour-Garonne	70 %	2 016,00 €
Autofinancement	30%	864,00 €
<b>Montant total</b>	<b>100%</b>	<b>2 880,00 €</b>
<b>Reste à charge du gestionnaire pour un profil</b>		<b>864,00 €</b>

#### MONTANT PRÉVISIONNEL DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DEMANDÉE À LA COMMUNE POUR L'OPÉRATION

Reste à charge pour le gestionnaire de baignades pour un profil : 864,00 €

Nombre de profil de baignade à réaliser sur la commune : 1

Soit un montant total de :

<b>864,00 €</b>
-----------------

En deux exemplaires originaux,  
À Sainte-Énimie

le ..... 2022

**Le Syndicat mixte du bassin versant  
du Tarn-amont**

**Le Président  
Serge Védrines**

À XXXXX

le ..... 2022

**Commune de XXXX  
Bon pour accord,**

**Le Maire  
XXX XXXX**